

La nouvelle affaire Dreyfus

*Le
Document
vert*

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

Le N° 25 centimes
par an 10 francs

N° 31

11^e ANNÉE : 23 Juillet 1914
220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone: 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY

Au Printemps

ACTUELLEMENT

**Vente annuelle
avant Inventaire**

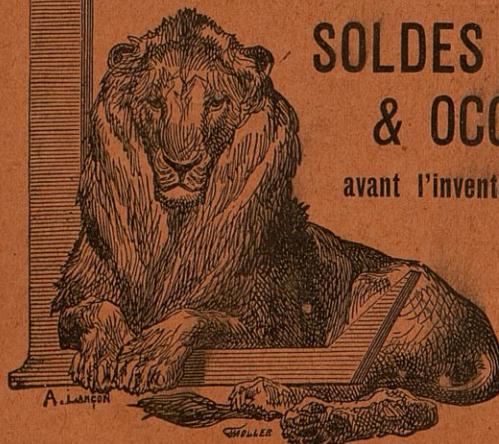
RABAIS CONSIDÉRABLES

l' OUVRE

ACTUELLEMENT

**SOLDES
& OCCASIONS**

avant l'inventaire annuel



Tout
plus élégant
et meilleur
marché que
partout ailleurs

Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de L'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.



Le document vert

M. Joseph Caillaux a découvert, avant-hier mardi, sur le coup de cinq heures et demie du soir, le « document vert » et l'affaire d'Agadir.

Sur une déposition courageuse et claire de M. Louis Lazarus, il s'est mis soudain à réclamer la publication de documents, dont il disait quelques minutes auparavant :

— Si on m'y obligeait, j'apporterais les précisions nécessaires ; mais je supplie ceux qui le feraient de mesurer auparavant leur responsabilité.

M. Caillaux veut-il qu'on les publie ou ne le veut-il pas ?

Ici M^e Labori nous renseigne avec une terrible ingénuité. Il veut un blanc-seing du gouvernement. Tout de suite, le procureur général le lui offre tiré de l'*Officiel*. A la deuxième séance du 15 mars 1912, M. Poincaré, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a déclaré que les hommes qui se sont succédés au pouvoir « se sont tous loyalement efforcés de bien remplir à leur place et à leur heure, leur devoir de bons Français ».

Ne trouvez-vous pas admirable que M. Caillaux se soit efforcé de tirer parti d'une semblable déclaration, et voyez-vous que M. Poincaré ait déclaré à la tribune de la Chambre :

— Vous savez... parmi mes prédécesseurs, il y avait un traître...

Mais M^e Labori est moins facile à satisfaire

— 1117 —

8.P 2884

que M. Caillaux; il a senti que cela ne suffisait pas et il l'a dit au procureur général :

— C'est la déclaration du gouvernement d'aujourd'hui, dont vous êtes le représentant, que je demande.

— Imaginez-vous sérieusement le gouvernement d'aujourd'hui refusant cette déclaration ? Concevez-vous que M. Viviani, successeur et ami de M. Caillaux, vienne déclarer :

— Mon prédecesseur et mon ami me demande d'affirmer qu'il n'est pas une basse canaille ; mais, vraiment, il m'est impossible de lui rendre ce service.

En vérité, M^e Labori se moque de nous.

Mais en dehors de ces jeux d'audience, il reste les documents eux-mêmes. Quels documents précisément ?

Ici relisez dans la sténographie la déposition de M. Latzarus :

— Maintenant, messieurs les jurés, je voudrais vous fournir un renseignement sur les papiers que possédait Calmette. Dans la seconde quinzaine de janvier, j'ai eu l'occasion de parler assez longuement avec lui seul de la campagne qu'il menait. Il m'a entretenu des démarches qu'avaient faites certains hauts financiers auprès de lui pour qu'il arrêtât la campagne où il essayait d'établir la pression faite par M. Caillaux sur les grands établissements de crédit ; et puis, sortant de son portefeuille deux feuilles de papier écrites de sa main, il me les a lues : c'étaient deux documents d'une importance extraordinaire, me semble-t-il, au point de vue politique. Je pense que tout bon Français qui les aurait lues aurait dû conclure à l'infamie et à la trahison de l'homme qui était mis en cause dans ces documents. Il m'a dit qu'il ne les publierait pas, parce que leur publication pourrait faire courir un danger à la patrie. Cet

homme, qu'on accuse d'avoir été prêt à tout et à toutes les basses manœuvres, et de n'avoir rien négligé pour noircir M. Caillaux, s'il avait voulu le flétrir, n'aurait eu qu'à publier sans scrupule ces documents-là. C'est tout ce que j'ai à dire.

A cela, que répond M. Caillaux ?...

Il répond ceci :

— Je ne sais à quels documents on a voulu faire allusion tout à l'heure ; ce que je sais, c'est que souvent dans la presse j'ai vu transparaître des allusions, et ce que je sais aussi, c'est que certaines pièces diplomatiques ont été recueillies au *Figaro*, et qu'à ce moment on a voulu les publier ; cela, je le sais et je le dirai tout à l'heure.

Si M. Caillaux ne sait à quels documents Latzarus « voulait faire allusion », c'est qu'il manque vraiment de perspicacité.

La couverture de l'*Œuvre* du 29 janvier 1914 portait cette simple question :

Que voulait dire

précisément

Clemenceau,

quand, au Sénat,
parlant du Congo,

il accusa Caillaux
de « haute trahison » ?

Et le premier article de ce numéro était ainsi conçu :

M. Calmette contre M. Caillaux

Le silence du "Figaro"

M. Gaston Calmette, directeur du Figaro, mène contre M. Joseph Caillaux une campagne fort violente. La campagne de M. Calmette pré-

sente cette particularité qu'un certain nombre d'affirmations n'y sont qu'à peine démontrées et que cependant personne ne songe sérieusement à les contester.

Cela tient à une double raison : les uns sentent que M. Calmette dit la vérité ; les autres le savent.

Si M. Calmette ne publie pas les preuves écrasantes des méfaits de M. Caillaux, ce n'est pas parce qu'il ne les a pas, c'est parce qu'elles ne sont pas « publiables ».

Vous souvenez-vous du mot de Clemenceau à cette séance de la commission du Sénat, qui décida la chute du ministère Caillaux ?

— C'est une affaire de haute trahison et Caillaux est justiciable de la Haute-Cour !

Clemenceau a bien pu se réconcilier depuis lors avec Caillaux ; le mot reste, le fait aussi.

Or, les affaires de haute trahison se jugent à huis-clos. On n'a pas le droit d'en divulguer les pièces, car, en les mettant sous les yeux du public, on risquerait de devenir le complice involontaire de la félonie.

Voilà pourquoi M. Gaston Calmette, qui sait et qui a les preuves, se tait et ne publie rien. Il fait plus et demande à ceux de ses confrères qui, comme lui, savent et ont les preuves, de se taire et de ne rien publier.

D'un homme, que tout un parti accuse de mener une campagne inconsidérée, ce geste mérite le respect. Une pareille demande est de celles dont on ne peut pas ne pas tenir compte.

Mais que penser de ce premier ministre, assuré de l'impunité parce que ses actes sont tellement graves qu'aucun journaliste français ne peut les raconter, sans manquer à son pays ?

Qu'on ne nous accuse pas, nous aussi, de porter des insinuations hasardeuses. M. Cail-

laux, que M. Calmette a diffamé très nettement et que nous accusons très nettement à notre tour, n'a qu'à nous poursuivre, ou qu'à poursuivre le Figaro.

Le Figaro possède le moyen — et nous aussi — de faire la preuve devant n'importe quel tribunal.

Et ce n'est pas notre faute si les actes de M. Caillaux sont de telle nature qu'on n'ait le droit d'en parler qu'à huis-clos.

Dans le numéro suivant, nous racontions, une fois de plus, l'histoire de la démission de M. de Selves sur une interpellation directe de M. Clemenceau, et la chute du cabinet Caillaux.

C'est ce jour-là que le mot terrible de M. Clemenceau fut prononcé.

De quoi s'agissait-il donc ?

Il s'agissait des négociations de M. Caillaux à propos du Maroc et du Congo.

La politique personnelle que pratiqua toujours M. Caillaux l'avait amené à négocier en dehors de ses ministres et de ses ambassadeurs. Cette politique avait abouti à l'envoi de la *Panther* à Agadir, le jour même où M. Caillaux était devenu président du conseil.

J'ouvre l'*Œuvre* du 26 mars 1914 et j'y lis ceci :

De la forfaiture à la trahison

M. de Schæn et M. de Lancken, représentants de l'Allemagne à Paris, ont conscience de la situation personnelle impossible dans laquelle se débat M. Caillaux. Ils font leur métier, ils

l'exploitent et ils envoient à leur gouvernement le fameux télégramme :

« Ne discutez ni avec de Selves, ni avec Cambon. Caillaux vous donnera mieux. »

L'Œuvre faisait déjà allusion à ce télégramme, dans son numéro du 29 janvier; la semaine dernière, pour défendre la mémoire de Calmette, Téry a cru pouvoir y faire une allusion précise : nous vivons en effet des heures où tous les ménagements sont inutiles, et peut-être périlleux.

M. de Selves connut donc la dépêche expédiée à Berlin et dénommée, au quai d'Orsay, le « document vert ». M. de Selves s'indigna, consulta M. Clemenceau, M. Briand, peut-être d'autres encore, et demanda finalement à l'infortuné M. Fallières de le confronter avec M. Caillaux.

M. Caillaux s'indigna, nia, puis, convaincu, tourna les talons « dans un geste qui lui est familier », et se fit conduire tout droit chez M. de Lancken :

— Comment avez-vous pu télégraphier une chose pareille?

— Comment le savez-vous? répliqua M. de Lancken.

Le lendemain, le chiffre de l'ambassade d'Allemagne était changé.

La manœuvre de contre-espionnage, dont on accusa jadis Dreyfus, M. Caillaux, président du conseil des ministres, s'en était rendu coupable.

On discutera tant que l'on voudra ces attaques, mais on ne leur contestera pas un certain caractère de netteté. Ajoutez que, dans sa déposition devant le juge d'instruction, Latzarus

s'y est référé, qu'il a parlé des entretiens que j'avais eus avec Calmette au sujet du document vert. Vous conviendrez qu'il faut à M. Caillaux une audace peu commune pour oser dire :

— Je ne sais pas à quels documents on a voulu faire allusion tout à l'heure.

M. Caillaux essaierait vainement de convaincre le jury qu'il s'agit là d'attaques nouvelles, brusquement surgies au cours de l'audience. M. Caillaux sait parfaitement de quoi il s'agit, et s'il avait la moindre envie de faire la lumière, ce n'est pas Latzarus qu'il essaierait d'enfermer dans ce dilemme :

— Si vous vous taisez, vous êtes un misérable. Si vous parlez, vous êtes un traître.

C'est avec d'autres hommes qu'il essaierait de s'expliquer sur cette angoissante question.

Nous inscrivons ici la liste des témoins qu'il y aurait alors lieu d'entendre :

M. Armand Fallières,

M. de Selves,

M. Cambon, ambassadeur à Berlin,

M. Clemenceau,

M. Briand,

Les vingt-deux membres de la commission du Sénat.

Alors, M. Caillaux s'expliquerait sur ses affaires avec M. de Schen et M. de Lancken.

Il pourrait bien produire des *satisfecit* de M. Cambon. Nous en serions quittes pour demander entre M. Cambon et lui une confrontation de plus.

Il affirmerait — nous le savons — que les dépêches traduites sont des traductions erronées; mais ils ne maintiendrait pas — comme à l'audience de mardi — que ce sont des faux.

Nierait-il sa démarche à l'ambassade d'Allemagne ? Peut-être. Nous verrions alors.

Il ajoutera que, ce qu'il a fait, il ne l'a pas fait pour de l'argent. Sincèrement, nous le croyons.

Il dirait qu'il l'a fait par patriotisme. Cela, nous ne le croyons pas.

Il l'a fait pour les nécessités de sa politique personnelle.

C'est là le fait monstrueux : il s'est trouvé, à un moment donné, un président du conseil français, dont la politique personnelle était telle à ce moment, qu'il en fut réduit à s'appuyer sur l'ambassadeur de l'Allemagne pour la défendre. Il fut, à ce moment-là, solidaire de Berlin contre Paris.

Etait-il alors un monomane de la trahison ? Non. Et M. Poincaré a pu lui donner le blanc-seing que ne manquera pas de lui renouveler M. Viviani.

Agissait-il par intérêt d'argent ? Non. Et il a pu sincèrement se frapper la poitrine comme on l'a vu.

Mais était-il innocent ? Non plus.

ROBERT DE JOUVENEL.

— *Faites avancer ma voiture de maître !*
dit un parvenu de Forain.

M. Caillaux a dit de même dans sa déposition (la sténographie en fait foi) :

« *Je me lève de mon fauteuil de ministre...»*
Turcaret !



Toute la lumière !

Robert de Jouvenel écrivait l'article qu'on vient de lire, à l'heure même où le procureur général déclarait :

Aux observations que j'ai présentées à la fin de l'audience d'hier, au sujet de la déposition d'un témoin, visant M. Caillaux, je suis en mesure d'ajouter quelque chose de plus précis et qui, j'en suis convaincu, dissiperà toute équivoque. Je suis en effet autorisé par le gouvernement à vous faire la déclaration suivante :

Les pièces qui ont été remises à M. le président de la République ne sont que de prétendues copies de documents qui n'existent pas et qui n'ont jamais existé. On ne peut donc en aucune façon les invoquer en vue de porter atteinte à l'honneur et au patriotisme de M. Caillaux.

Et M^e Labori d'ajouter :

En ce qui me concerne, je considère l'incident comme clos, monsieur le président.

Puis M^e Chenu :

L'incident, en effet, est clos ; il est clos à la satisfaction de M. Caillaux, pas à la mienne.

Cela se conçoit, mais est-il possible d'admettre que l'on s'en tienne là ?

M^e Labori eut beau réclamer mardi soir, avec un fracas de tempête, un certificat de patriotisme délivré à M. Caillaux par ses amis du gouvernement, une pareille manifestation ne pouvait donner le change à personne, et la question reste entière.

Dès mardi soir, M. Caillaux interrompait M^e Labori pour affirmer que les documents ou

copies de documents portés par le frère de Gaston Calmette au président de la République étaient «des faux», et, docile, le gouvernement répétait mercredi matin, par la bouche de son procureur, que les «pièces remises à M. le Président de la République ne sont que de *prétendues copies de documents qui n'existent pas et qui n'ont jamais existé*».

D'abord, quel «gouvernement»? Et comment peut-on faire, en l'absence du ministre des affaires étrangères, président du Conseil, et en l'absence du président de la République lui-même, une déclaration si catégorique?

Si le «document vert» n'était qu'«un chiffon de papier» dénué de toute valeur, comment M. Raymond Poincaré ne s'en est-il pas rendu compte au premier regard?

N'a-t-il pas dirigé, lui aussi, la politique extérieure de la France après M. Caillaux, et dans des conditions qui ne pouvaient lui laisser rien ignorer de ses fautes?

Si le «document vert» n'avait aucune importance, pourquoi le président de la République a-t-il cru nécessaire de dégager une fois de plus sa responsabilité en le transmettant au ministère des Affaires étrangères?

Si le document vert ne signifie rien, que signifiaient donc les paroles prononcées par M. Clemenceau à la séance de la commission du Sénat, le 9 janvier 1912?

Nous comprenons fort bien qu'il ne plaise pas à M. Clemenceau d'intervenir au procès et qu'il invoque des raisons fort nobles pour ne pas apporter ou plutôt renouveler un témoignage qui pourrait être exploité contre Mme Caillaux. Nous nous empressons de convenir que le document vert et l'ensemble de négociations secrètes,

dont il n'est qu'un vestige, n'ont qu'un rapport indirect avec l'assassinat de Gaston Calmette. Il n'en est pas moins incontestable que le 9 janvier 1912, l'ancien président du Conseil Clemenceau, dont nul n'a jamais mis en doute la clairvoyance patriotique, s'est écrié au Sénat que Caillaux venait de commettre *un acte de haute trahison, justiciable de la Haute-Cour*.

Le procès fini, M. Clemenceau doit à son pays d'expliquer précisément ces terribles paroles; et l'acquittement de Mme Caillaux ne prouvera jamais qu'on en doive tenir quitte M. Caillaux.

Si le document vert ne signifie rien, et s'il n'est qu'une «prétendue copie de documents qui n'existent pas», que signifie donc la lettre par laquelle M. de Selves, le même jour, c'est-à-dire le 9 janvier 1912, crut devoir, après la séance de la commission du Sénat, donner sa démission de ministre des affaires étrangères?

Si le document vert n'est qu'une prétendue copie de documents qui n'existent pas, un chiffon de papier ridicule, pourquoi deux anciens présidents du conseil ont-ils fait des démarches si pressantes auprès de Gaston Calmette pour le supplier de ne pas le publier? Pourquoi Gaston Calmette insista-t-il auprès de nous pour que nous gardions comme lui le silence?

Enfin, le 23 mars, à la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, M. Jules Delahaye ayant parlé du document vert et des autres pièces «d'où il résultait (je copie le procès-verbal) que M. Caillaux avait négocié *avantageusement pour l'Allemagne* en dehors de M. de Selves, ministre des Affaires étrangères», pourquoi M. Barthou «supplia-t-il M. Jules Delahaye (ce sont encore les termes du procès-verbal) de

ne pas aborder ce sujet, dans un intérêt patrio-
tique »?

Nous avons ici la prétention d'être aussi bons patriotes que M. Caillaux, mais nous ne serons pas les dupes de son chantage au patriotisme. Ce n'est ni à Latzarus ni à nous qu'il appartient de le convaincre d'avoir manqué au premier devoir d'un ministre français, et nous ne prenons à notre compte aucune des allégations, si précises qu'elles soient, que je viens de rappeler. Nous laissons MM. Caillaux, Poincaré, Barthou, Briand, de Selves et Clemenceau s'expliquer ensemble, mais nous exigeons, tous les Français exigeront qu'ils s'expliquent.

On en a trop dit, ou pas assez. Il n'est pas tolérable qu'un Président du Conseil, au Sénat, accuse un autre Président du Conseil de haute trahison, que cette accusation soit dix fois répétée et confirmée, et qu'il suffise ensuite à un magistrat quelconque d'affirmer au nom d'un ministre absent que tout cela n'a aucune importance, qu'on n'en saurait rien tirer «en vue de porter atteinte à l'honneur et au patriotisme de M. Caillaux», et qu'au surplus M. Clemenceau aime à rire.

Peut-être, mais pas de cette façon-là.

M^e Labori, qui exigeait si impérieusement mardi soir que «l'explication fut complète», se montrait bien accommodant mercredi matin lorsqu'il proclamait, toujours avec la même éloquence : «D'explications plus complètes, je n'en ai pas besoin.»

Il ajoutait : «Je me déclare satisfait, mais les documents disparaissent du débat.»

Soit, mais pour reparaitre au grand jour de la place publique.

S'ils n'ont aucune valeur, aucun sens, aucune authenticité, quel inconvénient pourrait-il bien y avoir maintenant à les publier?

Si on continue à cacher ces documents, un pareil mystère ne va-t-il pas justifier tous les soupçons?

Au reste, tout le monde n'a-t-il pas le sentiment qu'une nouvelle affaire Dreyfus recommence — à l'envers?

Voici la trahison, et voilà les pièces secrètes. Voici la justice par ordre, et voilà le fait du prince, ou de la princesse.

Et voilà aussi M^e Labori.

Mais est-il encore ou n'est-il plus du même côté de la barre?

Entre l'affaire Dreyfus et l'affaire Caillaux tient toute l'histoire du «régime abject».

GUSTAVE TÉRY.



Le témoin maître



Il apparaît que mardi nous avons eu un maître. C'est un petit homme rageur, aux yeux pleins de furie. Jusqu'à présent, il n'avait régné que sur des esclaves : sur ses électeurs, à coups de subventions; sur ses collègues de la Chambre, à coups de bottes.

Mardi, cependant, ce petit homme s'est aventuré dans un cénacle d'hommes libres, dans un prétoire réservé, dit-on, à l'indépendance et à la fierté; on pouvait croire qu'il y serait flétri; erreur; il y a, dès la première minute, régné sans conteste.

L'appareil judiciaire ne l'a point intimidé : les

chaînes n'effrayent que les esclaves. Il a, d'une voix cinglante, décliné ses noms et qualités; il a souligné son titre d'inspecteur des finances. Il a raison : la démagogie monte. Athènes a subi la domination d'un corroyeur; nous avons mieux : c'est à un financier, expert en soustractions, que nous confions la fortune publique.

La plèbe est donc moins exigeante : pour l'atteindre et la conquérir, plus n'est besoin de se vêtir comme elle ou de lui parler son langage. Les gestes de Caillaux ne sont point vulgaires, ni ses mains rudes. Le peuple est assez vil, désormais, pour subir sans murmures un maître étranger à sa classe.

Caillaux se tourne vers les représentants du peuple présents à l'audience, vers les jurés, et se pare avec assurance de son atavisme bourgeois, de sa fortune héréditaire ; sa redingote est de bonne coupe ; et s'il n'est pas élégant, il décèle l'opulence. Il agite, comme un incroyable, ses mains petites ; il redresse un menton altier ; il croise ses jambes, pirouette sur ses talons, parle de son « dandysme » ; son regard est insolent et fouaille la foule. Il y a en lui de l'aristocrate, du dompteur et de l'histriion.

La foule, cependant, halète dans l'attente du fouet. Mais l'orateur, d'abord, la veut bien ménager. D'une voix doucement acide, il déroule une longue apologie, et sa parole sinueuse va caresser les bas instincts que cultive le démagogue : « Je suis l'homme de l'impôt sur le revenu, parce qu'il exempte les petits... » — et, comme il s'aperçoit qu'il n'y a pas seulement des petits dans le jury, il ajoute : « ...et des moyens. » Et encore, au sujet des affaires marocaines : « Je voulais exclure le condominium franco-allemand... et puis j'avais un autre souci... je voulais la paix, la paix que la démocratie réclame... » Et ce mot « paix », il le profère à trois

reprises, d'une voix rauque, de gosier, comme on fait quand on désigne une proie aux chiens, pour allumer leur convoitise. Ah ! il sait bien, le psychologue, qu'il fouille les régions les plus basses qu'on puisse toucher dans le cœur humain : l'âpre désir de repos, la placidité bourgeoise, l'égoïsme, la peur. Voilà ses ressorts. « La paix » : il leur présente cela, avec une tranquille impudeur, comme un fruit vil, comme un butin impur, digne, pour être obtenu, de tous les marchés, de toutes les bassesses, de toutes les turpitudes. Il sait qu'à l'aide de ce mot, et de quelques autres, il soulèvera la plèbe en sa faveur ; peu lui importe de soulever, en même temps le cœur des honnêtes gens. La nausée lui est, à lui, inconnue.

Brusquement, dans cet élan apologétique, il rencontre le meurtre. Oui, le panégyriste n'a oublié qu'une chose : c'est qu'il est couvert de sang ; qu'au bout de son œuvre qu'il vante, il y a six coups de revolver qu'on ne peut nier, et qui sont, eux, au rebours des tractations allemandes, à l'abri de toute controverse. Alors, il s'exalte et se cabre. Il n'est plus bénin ni insinuant. Sa voix devient suraiguë : il fait face, les deux bras en arrière, à l'invisible fantôme de la justice.

La foule, pourtant, bouge ; un murmure lointain s'élève, qui va grandissant, et qu'il essaie en vain, par ses regards furibonds, de comprimer : et sans doute est-ce le bruit que font, en souffrant ensemble, les consciences blessées. Soudain un homme, du sein de la foule, ose s'opposer à lui : cet homme est un simple journaliste, et s'appelle Latzarus.

Caillaux, étonné, le fixe pendant qu'il s'approche ; lorsqu'il est près de lui, il le contourne, il le cerne, demi-courbé, à jarrets tendus, à pas lents et circonspects, les yeux étincelants, comme une hyène. Chose belle, ce témoin parle, car c'est un

homme ; et il dit des choses simples, sensées, quidans l'atmosphère étonnée, comme deshabituée de la vérité, retentissent clairement : « Je suis venu défendre mon patron, que vous avez fait assassiner. »

C'est trop, pour le despote accoutumé à l'obéissance des esclaves. Comme sous une massue, il tournoie plusieurs fois, devient apoplectique, et prononce une série de phrases courroucées.

Mais pour cette fois, la conspiration de la foule le délivre : elle a hâte de retrouver son maître. La Cour, depuis longtemps, s'est effondrée derrière ses tables ; le Procureur général, d'une voix éteinte, essaie d'argumenter ; Caillaux stupéfait secoue la tête, avec l'agacement d'un maître auquel un laquais n'obéit pas. Enfin tout rentre dans le silence et la servitude. Caillaux aura sa déclaration ministérielle ; et deux cents adorateurs de la puissance viennent faire escorte à son défenseur.

Ah ! que l'audace est belle, qui procure de tels avantages ! Journée admirable, où cinq cents ilotes, guidés par les plus avilis d'entre eux, vêtus de rouge, se prosternèrent aux pieds du maître et léchèrent son fouet.

J. B.

*Demandez partout notre numéro spécial
paru mardi :*

L'Acquittement de Mme Caillaux

IMPRESSIONS D'AUDIENCE

par
GUSTAVE TÉRY



Lui ou Elle ?

Tout le monde accorde que M. Joseph Caillaux avait, à un moment donné, prononcé une magnifique défense de sa femme.

Reproduisons-la ici :

Ah ! il est une chose dont je m'accuse devant le jury, devant ces messieurs : je n'ai pas été assez attentif à mon foyer, je n'ai pas vu les ravages que causait cette campagne de presse ; si j'avais pu le prévoir, j'aurai agi ; je ne le prévoyais pas, je ne pouvais le prévoir ; de même que je me rends compte que les paroles que j'ai prononcées le lundi à midi, quand j'ai dit à ma femme que je ferai ce geste, reprenant une phrase qu'elle avait extraite de la conversation du matin, je me rends compte que cette phrase qui l'a un instant calmée s'est ensuite retournée dans son esprit et a pu la déterminer par excès d'amour pour moi, par volonté d'amour et de défense, à pu la déterminer à faire ce qu'elle a fait. Je l'en excuse, je m'en accuserais moi-même, si je n'avais le sentiment qu'un homme ne peut pas prévoir ce qui est imprévisible, qu'il y a des choses qui échappent aux prévisions humaines... Mais, je le répète, le tort que j'ai eu, c'a été, pendant des mois, de ne pas apercevoir suffisamment les ravages que faisait dans l'esprit de ma femme cette campagne de presse. Je le répète, on est un homme, on se bat, on a l'habitude, je l'ai, du moins, de professer de l'indifférence pour ces sortes de choses, on se revêt d'une cuirasse ou d'une apparence d'impossibilité. Mais il y a un pauvre être qui souffre, qui dissimule son chagrin ; quand on lui demande ce qu'elle a, elle répond qu'elle a des malaises, elle transpose ses souffrances morales en douleurs physiques. On ne comprend pas. Le feu couve sous la cendre et puis, un beau jour, la flamme jaillit. C'est ce qui est arrivé.

Il y a en effet dans cette tirade de l'émotion et même de la grandeur (1). Il est beau d'entendre

(1) Il y a aussi un barbarisme : *imprévoyable*.

un homme — même s'il ne risque rien — déclarer :

— Le coupable, c'est moi !

Mais comme quelques instants après, un témoin qui s'était laissé prendre peut-être à ce jeu, en tirait les conclusions logiques, il fallut voir la colère de M. Joseph Caillaux.

Lisez ce dialogue :

Le témoin. — Je ne pense pas que M. Caillaux puisse me reprocher d'avoir apporté à un patron que j'aimais et qu'il a fait assassiner le témoignage que je lui devais. (*Rumeur.*)

Le Président. — Retirez cette parole.

M. Caillaux. — Il m'est impossible de tolérer ce langage.

M. Caillaux veut bien dire qu'il est le coupable, mais il ne veut pas qu'un autre le lui dise. A ce moment-là, il se redresse, il dit :

— Non, ce n'est pas moi.

Alors, c'est elle ?

Les témoins à décharge



Ils ont commencé à défilé hier. Ce sont de pauvres gens, la plupart embarrassés de leur rôle, et qui viennent, dans un louable esprit de reconnaissance ou de digestion, faire leur possible pour que l'impossible s'accomplisse. Il y a aussi quelques habiles, qui ont choisi un moment de trouble pour s'attacher à la fortune de César.

M. Labeyrie, jeune homme monotone, est venu nous raconter que M. Caillaux ne se battait pas en duel lorsqu'il était ministre, parce qu'un ministre ne doit pas risquer sa vie. Chacun a ses

conceptions; regrettions cependant que M. Caillaux, à supposer que ses duels comportent quelque risque, refuse une si belle occasion de rendre, pour la première fois de sa vie, service à son pays.

M. Delbos est un journaliste visiblement radical. Cela se lit sur ses traits, et aussi dans sa démarche. Il est abondant et sonore, pas antipathique d'ailleurs, mais très valoisien : il pousse le « valoisisme » jusqu'à se servir, dans le discours, de l'accent de Pau.

M. Du Mesnil est un journaliste d'excellent radicalisme aussi; mais je lui signale qu'il ne manque pas assez de tenue.

Puis sont venues trois dames d'âges inégaux, mais d'égale bonne volonté. Mme Estradère a donné trois fois sa parole d'honneur au cours de sa déposition. C'est sans doute qu'elle pense que le serment qu'elle a prêté avant de témoigner ne signifiait rien : et ce n'est pas si bête.

M. Isidore de Lara est un compositeur musical dont la voix ne l'est pas. Mais il est correct, décent, et dépose avec scrupule.

Enfin s'est présentée une cohorte de journalistes convoqués pour établir que les lettres intimes étaient, le 16 mars, sur le point de paraître dans le *Figaro*.

On peut regretter, puisque l'on prétend que cela était une vérité connue de tous, que M. Caillaux n'ait pas cru devoir s'adresser à des individualités plus représentatives de la presse parisienne. Tous les noms que nous avons entendus hier ne sont pas encore illustres. Et puis ces messieurs parlent de leur honneur professionnel, de leur sentiment du devoir, avec une insistance gênante.

M. Privat-Deschanel, directeur de la comptabilité au ministère des finances, a fermé la marche. C'est un vieil ami, bien triste, et un peu embarrassé. Il est très grand, et convient assez pour terminer ce cortège funèbre. Car il ne faut pas oublier que tout ce monde défile devant le catafalque de Gaston Calmette.

Quelques-uns, d'ailleurs, ont oublié de le saluer au passage.

J. B.



LE PILORI

Nous avions prévu que la politique emplirait ce débat. A l'audience de mardi, elle s'y est déversée comme un torrent. Comme toute la mécanique de cette affaire est admirablement réglée, c'est suivant les lois profitables à M. Caillaux que cette rupture s'est produite.

De même que les questions du président Albanel avaient déclenché le récit de Madame Caillaux, de même le récit de celle-ci contenait l'amorce — nous le disions mardi — de la plaidoirie de son mari. Et cette plaidoirie elle-même devait amener, à un moment qu'on ne pouvait déterminer d'avance, les explosions de M^e Labori.

Le prétexte choisi a été la déposition de M. Latzarus. Il fallait bien qu'à un instant quelconque il fût question des pièces qui se trouvaient dans le portefeuille de Calmette. C'est M. Latzarus qui, le premier, fit mention du document vert. Cette pièce, on savait bien qu'elle ne pouvait être l'objet d'un débat judi-

ciaire; le crime qu'elle établit, en effet, relevait de la Haute-Cour; elle mettait en cause M. Caillaux, et non l'accusée; enfin elle était entre les mains du ministre des affaires étrangères, seul responsable de sa divulgation.

La tactique, bien simple, consistait donc à exiger que cette pièce parût aux débats. Quand on sait que c'est l'impossible qu'on exige, on peut se montrer d'autant plus résolu à le réclamer. A peine M. Latzarus avait-il proféré l'indication des pièces contenues dans le portefeuille de Calmette, que M^e Labori bondissait et, avec cette spontanéité qui est la force essentielle de son grand talent, mettait à exécution le plan dès longtemps concerté.

D'une voix menaçante, il requérait la production du document vert, et mêlait, aux glapissements de son client, les accents de sa voix redoutable. En vain M. le Procureur général tirait de son dossier le *Journal officiel*, qu'il avait préparé en vue de cette scène, dont le thème lui était connu; dans ce numéro du *Journal officiel* se trouve la déclaration de M. Poincaré, président du Conseil, couvrant, au sujet de l'affaire marocaine, tous les ministres antérieurs, y compris M. Caillaux.

Mais celui-ci et son défenseur ne se contentaient pas de ce certificat passé. Ils en exigeaient un nouveau, sûrs qu'ils étaient de l'obtenir. Et M. le Procureur général, blanc comme son hermine, se voyait en un clin d'œil, avec son *Officiel*, balayé par la tourmente. L'audience était levée, avec l'assurance que le lendemain le ministère au pouvoir aurait donné à M. Caillaux l'absolution qu'il réclamait.

Jamais coup de force ne fut plus admirablement mené. La salle frémissante qui n'y comprenait rien, les magistrats hébétés qui compre-

naient tout, et le supportaient, le Procureur général violé, sans qu'un mouvement de résistance vint crisper sa face terne de jécinorique, tel fut le bilan de cette audience extraordinaire, où M^e Labori, se retrouvant d'un seul coup tout entier, abrita derrière la dignité de sa toge et la sonorité de ses hurlements célèbres, le plus prestigieux des escamotages.

Dans la nuit du mardi au mercredi, l'opération se complétait normalement : le témoignage du ministre, au lieu d'être apporté totalement, suivant la rigoureuse loi judiciaire, au procès, par le ministre lui-même, était rédigé dans une entrevue entre MM. Herbaux, Labori et Bienvenu-Martin. Je ne suis pas certain que M. Caillaux n'assistait pas à cette entrevue. Et, dès l'ouverture de l'audience d'hier, M. le Procureur général lisait une déclaration émanant du Gouvernement d'où l'homme d'Agadir sortait immaculé.

Mais il ne suffit pas de faire mettre sa vertu en certificat par un camarade ministre. Il faut tenir le coup contre la clamour des consciences, lorsqu'elle se résume en un cri d'admirable éloquence, comme l'a été l'apostrophe de M^e Chenu.

Dans sa plaidoirie de mardi, M. Caillaux ne s'était pas seulement défendu : il avait osé attaquer sa victime. Longuement, muni de pauvres documents, il s'était acharné, avec des cris aigus d'animal nocturne, sur l'ancien directeur du *Figaro*, sur le *Figaro* lui-même. Et hier, nanti de son brevet d'honneur parlementaire, il revint triomphant, rassasié, congestionné, se camper à la barre des témoins. C'est alors que M^e Chenu se leva et lentement, d'une bouche rectangulaire, évoqua puissamment le mot qui

flétrit à jamais la mémoire de Barnave, sur les victimes de septembre : « Leur sang était-il donc si pur ? » La voix dure et grave martela les phrases, phrases acérées et luisantes, qui, à plusieurs reprises, s'enfoncèrent dans la chair de l'homme et le clouèrent à sa basse tribune. On vit son crâne rougir. Puis il regagna, en chancelant, sa place. Ainsi peut s'accomplir, malgré les juges, la justice des hommes.

JEAN BREZOLLES.

Demander à L'ŒUVRE les trois brochures :

Briand contre Caillaux

PAR
GUSTAVE TÉRY

Caillaux ! Caillaux !

Scandales sur scandales

**Que voulait dire Clemenceau...
quand au Sénat, parlant du Congo,
il accusa Caillaux de "haute trahison"?**

Bien avant qu'éclatât l'affaire Caillaux, l'Œuvre avait instruit le procès de l'homme qui perdit le Congo et sauva Rochette. Ces trois brochures, antérieures à l'assassinat de Calmette, constituaient contre Caillaux et sa politique un terrible réquisitoire, et tous les événements postérieurs n'ont fait qu'en démontrer l'exactitude.

Les trois brochures envoyées franco : 0 fr. 75.

OR ~~l'Éuvre~~ dans tous les kiosques, dans toutes les gares
ON trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
U d'envoyer ces dix francs

BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)*

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, F^e St-Honoré, Paris (8^e).

Demandez à L'ŒUVRE :

Chaque brochure : 0 fr. 25.

Le Régime abject :

La lâcheté suprême : Cèderons-nous le Congo?
(Octobre 1911).

Les Radicaux malades de la peste, par G. Téry.
Dissolution ! Constituante ! par Urbain Gohier.
C'est l'anarchie d'en haut qui fait l'anarchie d'en bas.

La légende d'Adipeux-Roi, par Géo de la Fouchardière.

L'affaire de l'Ouenza. Le Congo et l'Indo-Chine.
Le parti abject.

Briand contre Caillaux, par Gustave Téry.
Le Ministère contre l'Élysée. Le Parlement contre la Nation.

Caillaux ! Caillaux ! La marée des scandales.
Que voulait dire Clemenceau quand il accusa Caillaux de « haute trahison »?

Le fils de Caillaux.
Çà ne peut pas durer ! C'est entendu ; mais... , après ?
Ce que n'a pas dit Calmette, par Gustave Téry.

L'Invasion :

Frapper ou périr, par Urbain Gohier.
Le Procès de la Camelote allemande. (L'Œuvre au Palais.)

Les Prussiens masqués, plaidoirie de M^e de Moro Giafferri.

La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?

La France aux Météques.
Comment l'armée allemande prépare ses canonnements en France.

« La Sociale » :

La délimitation de Jaurès.
D'Hervé à Jaurès, par Gustave Téry.

Enquêtes :

La Grande Question, par Gustave Téry.
Des Enfants ! Des Soldats ! (Enquête sur la dépopulation.)

Circulez ! Etude sur la circulation parisienne, par Jean Piot.

Les Cahiers des Fonctionnaires (six brochures)
Comment on tue nos aviateurs militaires.
Simple recours au Conseil d'Etat, par Gustave Téry.

L'Assommoir national, articles de Henri Rochefort, Gustave Hervé, Gaston Calmette, Urbain Gohier Gustave Téry (10 centimes).

Editions de l'ŒUVRE :

0 fr. 95 :

PEAU-DE-BALLE

PAR

GÉO DE LA FOUCARDIÈRE

1 franc :

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes

PAR

GUSTAVE TÉRY

avec une Préface de Jules Lemaître

1 fr. 25 :

LE RÉVEIL

PAR

URBAIN GOHIER

LE BOTTIN DU FAVORITISME

OU

LE GOTHA DE L'ARRIVISME

avec une préface-boniment de J.-J.-T. STEEG

(4 FASCICULES)

2 francs :

Le Secret du Juif-Errant

PAR

JEAN DRAULT

3 fr. 50 :

OU ALLONS-NOUS?

COMMENT FINIRA LE RÉGIME ABJECT ?

Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE
avec une introduction et une conclusion

PAR

GUSTAVE TÉRY